



Carcere duro, le retour indigeste des QHS à la sauce italienne.

Le 9 février 2024, s'éteignait Robert BADINTER, ministre de la justice emblématique de la 5^{ème} République. S'en suivra un hommage national en l'honneur de sa mémoire et du combat pour une justice « humaniste » qu'il a mené tout au long de sa vie que ce soit en tant qu'avocat que comme ministre de la justice.

Si le fait d'arme pour lequel il est unanimement reconnu reste évidemment l'abolition de la peine de mort, sa nomination au poste de garde des Sceaux, sera également marquée par l'abolition des quartiers de haute sécurité décidée le 20 février 1982 par voie de circulaire. Ces quartiers qualifiés de « *peine de mort déguisée, moins barbare que la guillotine mais tout autant destructrice* » ou encore de « *fabriques de fauves*», tant ils étaient déshumanisés avaient été instaurés de 1975 au profit d'une réforme des régimes de détention en réponse à la série de mutineries qu'ont connues les prisons françaises dans les années 1970.

C'est dans ce contexte que la CGT pénitentiaire va aussi connaître des bouleversements, les positions majoritaires réactionnaires venant s'opposer frontalement aux valeurs de notre syndicat. Pour la première fois de son histoire la CGT retire son sigle à une fédération du fait de ses positions réactionnaires et une bonne partie de ses membres partent vers ce qui deviendra l'UFAP. La CGT-UGSP est créée, la CGT pénitentiaire accompagnera cette apparition du droit dans nos prisons et s'inscrit dans une dynamique de lutte pour les droits des agents mais respectueuse du droit des usagers du service public pénitentiaire.

Nous sommes fiers de cet héritage, le revendiquons et nous inscrivons pleinement dans la suite logique de ce positionnement pour une vision humaniste de la prison et de la sanction pénale !

Une année après le décès de M. Badinter, force est de constater que les idées réactionnaires ne meurent jamais, que les hommages ne sont pas synonymes de programme politique et que les ministres de la justice ne sont pas tous dotés de la même étoffe...

La question de la dignité des conditions d'incarcération des personnes détenues est totalement absente de la série d'annonces dans laquelle s'est engagé le garde des sceaux depuis sa nomination. Il faut dire que dans la course sécuritaire et réactionnaire actuellement en cours au gouvernement, l'humanisme ne fait pas réellement figure de priorité...

Loin de toute réflexion progressiste sur la place de la prison et le sens de la peine, la réponse pénale ne reste pensée qu'à travers l'emprisonnement et continue d'engendrer une surpopulation pénale record dans les prisons françaises... Et en dehors de l'abjecte et démagogique idée d'expulser les détenus étrangers, rien n'est élaboré pour s'attaquer aux causes structurelles de la

surpopulation carcérale et du suremprisonnement. Pire, le discours se porte aujourd'hui sur le durcissement des conditions de détention, au prétexte de la subite nécessité d'une politique de fermeté vis-à-vis des narcotrafiquants. Ainsi, l'État Français, par la voix de ce nouveau garde des sceaux a annoncé que les 100 plus gros narcotrafiquants seront placés dans un seul établissement de Haute Sécurité à l'été 2025.

S'il serait politiquement difficile pour M. Darmanin d'afficher officiellement la volonté de rouvrir les quartiers de sécurité renforcés (appelés communément QHS), c'est néanmoins bien de ça dont il s'agit. Et pour faire mieux passer la pilule, la manœuvre passe par l'Italie avec la mise en valeur du régime de prison dure « carcere duro » (effectivement ça passe mieux avec l'accent) élaboré dans les années 1980 dans le cadre de la lutte anti mafia. Ce régime, qui a déjà fait l'objet de multiples recours auprès de la CEDH, notamment par l'association italienne Antigone ([41 bis et Haute Sécurité - Dix-neuvième rapport sur les conditions de détention](#)) s'appuie sur l'article 41-bis du règlement pénitentiaire Italien prévoyant la possibilité de suspendre les conditions habituelles de détention.

L'application de ce régime se fait par décision administrative et appliquée pour une période de 4 ans, puis renouvelable tous les 2 ans. Il prévoit l'encellulement seul, accompagné d'un isolement total, encellulement 22 heures sur 24, régime de promenade seul ou avec 3 détenus maximum (sélectionnés par l'administration), 1 parloir hygiaphone familial par mois ou un appel téléphonique, d'autres restrictions liées au régime sont dénoncées comme n'apportant rien en terme de sécurité comme une réglementation stricte autour des objets personnels (taille des photos de famille par exemple), ou l'interdiction de cuisiner en cellule qui a longtemps été en vigueur et finalement autorisée après un recours gagnant devant la cour constitutionnelle italienne en 2018.

Ces règles de fonctionnement rappellent fortement celle des QHS et comme c'était déjà le cas à l'époque, par-delà de l'aspect sécuritaire, ce régime revêt donc évidemment des impacts psychologiques qui sont incompatibles avec le fonctionnement d'un état de droit. Déjà dans les années 70 les syndicats d'éducateurs pénitentiaires dénonçaient ces conditions de détention, il ne saurait en être autrement aujourd'hui.

Si nous ne sommes pas naïfs envers le monde de la criminalité organisé et du trafic de stupéfiants, les choix opérés par ces annonces et le silence sociétal qui s'en suit nous inquiète. Croire que l'on va combattre les réseaux de narcotrafiquant par les conditions d'incarcération du « haut spectre » de trafic relève du vœu pieu. Cet objectif ne devrait pas passer par la prison et **aucune politique carcérale ne se substituera à la délinquance des services publics et au manque de soutien des structures associatives des quartiers populaires de Marseille ou des grandes villes françaises. Tant que l'État n'aura pas l'ambition de faire en sorte que la jeunesse populaire se sente prise en compte et croit en une promotion sociale autre que celle offerte par l'éphémère réussite pécuniaire du trafic de stupéfiants les réseaux perdureront.**

La création de ce nouvel établissement de haute sécurité pose en revanche d'importantes questions sur les droits des personnes détenues et le rôle du SPIP en détention... Maintien des liens familiaux, Préparation à la sortie ? Bien que cela ne vous ait apparemment pas encore traversé l'esprit le placement en détention ne se réfléchit pas que sous la forme du prisme sécuritaire, surtout dans un pays où la perpétuité réelle n'existe pas. Alors que les prisons sont

actuellement plus que pleines et que les services chargés de la prise en charge des personnes placées sous-main de justice sont très largement sous dotés, croyez M. le ministre que le milliard d'euros annoncé pour la création de votre prison indigne pourrait être dépensé de façon bien plus utile ailleurs...

**La CGT IP appelle à un sursaut des professionnels et au rejet de ce projet de retour au QHS : nous sommes solidaires de toutes celles et ceux qui auront à le subir.
La CGT IP dénonce les effets d'annonce de la part d'un Ministre qui semble plus soucieux d'occuper l'espace médiatique et de donner dans la dérive populiste plutôt que de répondre aux enjeux de réalités carcérales qu'il ignore !**



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org